

**DEPARTEMENT DES LANDES**  
**COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES**

**Nombre de conseillers en fonction :**

**14**

**Nombre de conseillers présents :**

**10**

**Nombre de votants :**

**13**

**PROCÈS-VERBAL N° 7**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 17 DECEMBRE 2024 à 18h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

**Présents** : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Josette PREUILHO, Pierre POURTEAU, Pierre VENDRIOS.

**Excusés** : Eric LABASTE, Jean-Pierre LAUDINET, Christelle POUYANNÉ, Cédric TASTET

**Pouvoirs** : Eric LABASTE à Thierry GUILLOT, Christelle POUYANNÉ à Pierre POURTEAU, Cédric TASTET à Roger Larrodé

**Date de la convocation** : 12 décembre 2024

**Patrice LAULOM est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Ordre du jour** :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2024.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ compte rendu des décisions du Maire.
- 4/ Renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel 2025.
- 5/ Décision modificative n°2.
- 6/ Subvention voyage scolaire 2025.
- 7/ Projet photovoltaïque : compte-rendu du bureau d'études sur la toiture du Mur à Gauche.
- 8/ Toiture cuisine Salle des Associations.
- 9/ Festival de cinéma plein air « les nuits étoilées » 2025 sur les cantons de Pouillon et du Pays d'Orthe.
- 10/ SYDEC : renforcement BT lieu-dit Lartigaou, Cazalon et Priet.
- 11/ Questions et informations diverses.

En début de séance, il est proposé au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- o Subvention exceptionnelle versée à l'association des parents d'élèves.

**Avis favorable à l'unanimité.**

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2024**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

## 2/ Compte-rendu des commissions

- **Commission organisation des manifestations**

Binh Ducamp rend compte de la réunion de la commission qui a eu lieu le 12/12/2024 pour l'organisation de la cérémonie des vœux et du repas du personnel.

- **Commission communication**

Audrey Lesbats fait part au conseil municipal de la réussite de l'exposition « Le Bestiaire d'Aladin" d'Alain APARICIO qui s'est tenue à la salle l'Esclaride du vendredi 13 au 15 décembre. Une visite était organisée pour les enfants de l'école le vendredi. Bonne participation tout au long du week-end.

- **Colis distribués aux anciens**

Annie Boulain rappelle à tous ceux qui sont disponibles que la confection des colis est prévue le mercredi 18 décembre à partir de 14h30 à la salle des commissions.

## 3/ Compte rendu des décisions du Maire

### **Monsieur le Maire rend compte de la décision du Maire n° 2024-DEC.005 du 02/12/2024.**

VU la délibération du conseil municipal n° 2023\_40 du 19 octobre 2023 relative à l'application de la fongibilité des crédits qui permet au maire d'opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits afin de permettre le règlement des dernières factures en 2024, en section de fonctionnement,

Il a été procédé au virement de crédit suivant :

- Diminution du chapitre 011, compte 605 (achats de matériels) : -300 €
- Augmentation du chapitre 014, compte 7391111 (dégrèvement Taxe foncière non bâties pour les jeunes agriculteurs) : + 300 €.

## 4/ Renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel 2025

### **Délibération n° 2024\_28**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la CNP et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**,

**De retenir** la proposition de la CNP,

**De conclure** avec cette société, pour une durée d'UN AN à compter du 01/01/2025 un contrat au taux :

- de 7.39 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- de 1.65 % pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## 5/ Décision Modificative n°2

### Délibération n° 2024\_29

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2024\_10 du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour les motifs suivants :

- **Pour inscrire, en recettes d'investissement**, la subvention obtenue pour un montant total de **14 451 €**, au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de trottoirs route du petit Louise et Route de Peyrehorade.
- **Pour inscrire, en dépenses d'investissement**, la dépense correspondant au frais d'actes notariés liés à l'acquisition d'une partie de la rue du Carrerot : **400 €**.
- Pour passer intégralement le montant des travaux en régie réalisés par les employés communaux, en section d'investissement, à savoir la **rénovation du logement de l'école de musique** pour un montant de **4100 €** et le **terrain de pétanque** pour un montant **3200 €**.

La décision modificative suivante est donc proposée :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
023	virement à la section d'investissement	+ 7 300	042	72 Opération d'ordre de transfert entre sections	+7 300

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		021	Virement à la section d'investissement	+ 7 300	
	2132	+ 4 100	13	1323	subvention d'équipement	+ 14 450
	212	+ 3 200				
21	2111	+ 400				
23	231	+ 14 050				
	Total	+ 21 750				+ 21 750

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## 6/ Subvention voyage scolaire

### Délibération 2024\_30

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention de la Directrice de l'école primaire pour un projet de classe découverte qui sera organisée du 10 au 13/06/2025 à UZ dans les Hautes-Pyrénées pour **56 enfants** (classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2).

**Le coût de ce projet s'élève à 13 879 €.**

Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de **20 % du montant total du projet**.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, décide :**

- De verser une subvention à la coopérative scolaire pour l'organisation de la classe découverte 2025 correspondant à 20 % du montant total du projet.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

#### **7/ Projet photovoltaïque : compte rendu du bureau d'études sur la toiture du Mur à Gauche**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du diagnostic établi par le bureau d'études COBET à BAYONNE.

Etant donné que la toiture est très légère, le fait de venir ajouter 15kg/m<sup>2</sup> est défavorable pour l'ensemble de la charpente. Des renforcements sont préconisés et les travaux sont évalués à 30 000 € environ.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter Monsieur POUYPOUDAT au SYDEC afin d'étudier d'autres possibilités sur d'autres bâtiments communaux (salle Labadie, musée, ancienne école ...).

#### **8/ Toiture cuisine Salle des Associations**

Monsieur le Maire fait part des problèmes d'infiltrations d'eau au niveau de la toiture de la salle des associations, côté cuisine et propose de solliciter l'avis d'un charpentier.

#### **9/ Festival de cinéma plein air « les nuits étoilées » 2025 sur les cantons de Pouillon et du Pays d'Orthe.**

Audey Lesbats rend compte de son entretien avec Madame LARROUY, animatrice du Cinéma Itinérant et plein air - Du Cinéma Plein Mon Cartable.

A travers différentes actions de promotion, l'association « Du Cinéma Plein Mon Cartable » se charge de faire connaître l'univers cinématographique au plus grand nombre. Sa mission consiste à faire rayonner le cinéma, à travers différents dispositifs mis en place auprès de tous les publics.

Parmi ces actions, l'association propose des projections gratuites en plein-air tous les étés et nous propose de participer à la prochaine édition du Festival « Les Nuits Etoilées » 2025.

Le coût de la prestation s'élève à 880 € TTC + prévoir la location du film entre 200 et 800 € TTC.

Avis favorable du conseil municipal.

Audrey Lasbats se charge de contacter Madame LARROUY pour convenir d'une date de projection cet été et du choix du film.

#### **10/ SYDEC : renforcement BT lieu-dit Lartigaou, Cazalon et Priet.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SYDEC va réaliser des travaux de renforcement Basse Tension, lieu-dit Lartigaou, Cazalon et Priet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à **101 664 € entièrement financés par le SYDEC.**

## **11/ Subvention exceptionnelle versée à l'association des parents d'élèves**

### **Délibération 2024\_31**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place de la cantine à 1 € depuis le 01/09/2022.

57 élèves sur 78 ont pu bénéficier du repas au tarif inférieur ou égal à 1€ sur la période du 01/05/2024 au 31/08/2024. Cela représente 1666 repas.

L'aide de l'état correspondant à 3 €/repas, la commune percevra une aide de 4998 € pour ladite période.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2809 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/05/2024 au 30/08/2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, décide :**

De verser une subvention exceptionnelle de 2809 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/05/2024 au 30/08/2024.

## **12/ Questions et informations diverses**

Label « Ecocert en Cuisine » : le label « Ecocert en cuisine » a été officiellement remis à notre commune.

Cette démarche de certification a été entamée début janvier 2024 ans avec le Conseil Départemental des Landes.

La labellisation **Ecocert En Cuisine** valorise les établissements de restauration collective qui introduisent **des produits bio, locaux et sains** dans leurs menus.

Fonds de soutien au développement des activités périscolaires : Cette aide de l'Etat mise en place lors de la réforme des rythmes scolaire en 2013 pour l'organisation des TAP va être supprimée à la rentrée 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

Le secrétaire de séance, Patrice Laulom